

Alors ? Vaut-il mieux être une grosse secte ou un « petit » syndicat ?

[Télécharger le tract de Sud France 3 du 1er juillet 2008 : »Alors ? Vaut-il mieux être une grosse secte ou un « petit » syndicat ? »](#)**Syndicat** : Association de personnes destinée à la défense de leurs intérêts professionnels communs. En droit du travail, il existe des syndicats d'employeurs et des syndicats de salariés. Le statut juridique des syndicats professionnels est régi par les dispositions des articles L 411-1 et suivants du Code du Travail.

Secte : Groupe de personnes réunies autour d'une idéologie, vivant en communauté et influencées par un « guide spirituel ».

C'est étonnant, Monsieur Sarkozy, comme nous nous sentons loin de la deuxième définition...

Pour lire la suite de ce tract téléchargez la pièce ci-contre.